



La fibre optique dans l'Ain avec CFI bourg

Accédez au très haut débit est désormais possible !

1. C'EST AVANT TOUT UNE INITIATIVE PUBLIQUE DU RESEAU LIAIN

Le syndicat intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA), a pris la décision de déployer le réseau publique Fibre optique dans les communes de l'Ain, d'où son nom : **LIAin** (Liaison Internet de l'**Ain**). Son objectif est de permettre à tous les usagers particuliers, entreprises et administrations du département de bénéficier du Très Haut Débit et cela indépendamment de leur situation géographique. Des travaux d'aménagement et de construction de voix de distribution sont en cours. Des zones géographiques sont déjà éligibles, d'autres en devenir.

2. LA FIBRE OPTIQUE : TOUT VA PLUS VITE

Le débit d'informations est supérieur aux autres technologies qui fonctionnent actuellement : DSL, ADSL, Wi-Fi. La connexion internet avec un support fibre optique permet des débits symétriques (débit en réception identique au débit montant) : jusqu'à 100 Méga pour les particuliers, jusqu'à 1 Giga pour les entreprises. Vous disposez d'un support fiable, d'un accès sécurisé, évolutif qui offre des engagements de qualité de service.

3. LES ACTEURS : QUI FAIT QUOI ?

SIEA : Propriétaire de l'infrastructure, le SIEA déploie et finance le réseau. Le SIEA accrédite les fournisseurs d'accès internet.

RESO-LIAIN : Opérateur de transport, RESO-LIAin exploite le réseau que lui a concédé le SIEA. Il détermine l'éligibilité des sites à raccorder.

CFI BOURG : Fournisseur d'accès internet (FAI), CFI Bourg s'appuie sur le réseau fibre optique du SIEA pour abonner ses clients à la fibre optique. CFI BOURG a signé la charte d'engagement du SIEA.

4. TESTEZ VOTRE ELIGIBILITE : CFI BOURG

Pour bénéficier du très haut débit, il faut avant tout tester votre éligibilité au réseau déployé : zone où la fibre optique est déjà déployée ; bientôt déployée, et à quelle date vous pourrez y être éligible. Pour connaître votre situation, il faut se rapprocher de CFI BOURG.

5. LE RACCORDEMENT : UN ABONNEMENT

Éligible, vous pouvez être raccordé par le SIEA. Pour cela vous devez souscrire un abonnement auprès de votre opérateur de proximité CFI BOURG, qui transmet votre demande au SIEA. Le SIEA lance la procédure de raccordement et mandate un prestataire qui amène la fibre jusqu'à votre site, puis installe le boîtier optique client (CPE) dans un délai de quelques semaines.

ACCES INTERNET TRES HAUT DEBIT :

SITE PRINCIPAL

RESEAU LOCAL

CFI BOURG, OPERATEUR DE PROXIMITE VOUS PROPOSE

UN ACCES INTERNET FIBRE OPTIQUE :

- ✓ ACCES SYMETRIQUE
- ✓ DEBITS GARANTIS JUSQU'A 1 GIGA MBPS
- ✓ SUPERVISION ET MAINTENANCE DU LIEN ET ROUTEUR
- ✓ ACCEDER AUX SERVICES HEBERGES

*CLOUD : INFORMATIQUE VIRTUELLE

ABONNEMENT

INTERNET

AVEC IP FIXE

FIBRE OPTIQUE

LAN to LAN

FIBRE OPTIQUE

ACCES INTERNET

TRES HAUT DEBIT

BACKBONE
DORSALE
FIBRE
OPTIQUE

CENTRE

D'HEBERGEMENT

DATA CENTER CFI (01)

INTERCONNEXION DE SITE

RESEAU PRIVE VIRTUEL (VPN)

FIREWALL

RESEAU DISTANT

SITE SECONDAIRE

HEBERGEMENT TOUT OU PARTIE D'INFRASTRUCTURE

- . SERVEURS
- . VIRTUALISATION

APPLICATIFS HEBERGES

- . MESSAGERIE
- . CRM

PLAN DE REPISE D'ACTIVITE SAUVEGARDE